

Maison squattée dans le Var : c'est au retraité spolié de prouver qu'il est propriétaire !

écrit par François des Groux | 4 septembre 2020



Photo : la maison de vacances de M Kaloustian

(Merci à Cat pour l'information)

.

En France, nous marchons sur la tête. Le monde politique et médiatique, les lois et la "Justice" défendent en priorité les racailles, les bourreaux, les plus forts, les plus arrogants, les sans-gêne, les parasites, les envahisseurs, les migrants tandis que les victimes, les petites gens honnêtes, les autochtones, les locaux, les sans-voix, les

sans-dents... et les propriétaires doivent se résigner à leur sort.

Ainsi, on apprend par la presse régionale qu'un retraité de 75 ans n'a pas pu récupérer sa maison de vacances occupée par un couple de squatteurs et leurs deux enfants (des SDF, des migrants, des Roms ?).

Et le pire : pour "être dans son droit" face aux occupants illégitimes, c'est à lui de porter plainte rapidement et prouver qu'il est bien propriétaire de son bien.

Malheureusement pour ce retraité âgé souffrant de problèmes cardiaques, cette procédure peut prendre énormément de temps !

Et qu'il oublie également de faire justice lui-même car les squatteurs "seraient en droit" de "*porter plainte contre lui pour violation de domicile*".

Bien sûr, en cas de décision de justice défavorable, les squatteurs pourront toujours contester leur expulsion...

Le monde – mais surtout la France et son droit – à l'envers, on vous dit !

.

Même la Révolution française avait fait du droit de propriété un droit naturel et imprescriptible, inscrit dans [La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789](#) .

Napoléon en avait fait l'un des principes directeurs du [Code civil](#) : [Le droit de propriété était déclaré « absolu »](#). Chaque propriétaire était libre de jouir et de disposer de ses biens comme il l'entendait, à condition de ne pas en faire « un usage prohibé par les lois et les règlements » (art. 544).

Mais il faut craindre que, désormais, sous Macron et avec

l'aide du législateur ou des associations type "Droit au logement", les 4 piliers de la Déclaration des droits de l'homme (liberté, propriété, sûreté et résistance à l'oppression ne soient définitivement abattus.

.

Var. Des squatteurs empêchent un couple de se rendre dans sa maison de vacances

Des propriétaires ont découvert des squatteurs dans leur maison secondaire à Théoule-sur-Mer, dans le Var.

Problème : ces derniers peuvent rester dans la maison, le temps qu'une décision de justice soit prise.

Ils voulaient juste se rendre dans leur maison de vacances. Mais ils ont dû faire demi-tour et rentrer chez eux, à Lyon. C'est l'histoire de ce couple, propriétaire depuis 36 ans d'une maison à Théoule-sur-Mer ([Var](#)), et qui n'a pas pu profiter de sa résidence secondaire, car celle-ci était occupée par des squatteurs.

Ceux-ci avaient changé les serrures.

« Le premier soir, j'ai dormi dans ma voiture en face de la maison, en les regardant dîner sur la terrasse... », raconte Henri Kaloustian à [Var-Matin](#).

Les squatteurs, un couple et deux enfants, « n'avaient pas de quoi dormir » et quelqu'un leur a « donné les clefs », ajoute ce retraité de 75 ans.

Les squatteurs restent dans la maison

Si le couple espérait récupérer rapidement sa maison, il a vite déchanté. Lorsque les squatteurs s'absentent, la mairie propose à Henri Kaloustian et son épouse de reprendre

possession des lieux, accompagnés de gendarmes et du directeur général des services de la municipalité. Ils montent leurs affaires dans leur maison mais, quelques minutes plus tard, les squatteurs reviennent.

Après quelques échanges houleux, les gendarmes reçoivent un coup de fil et ont l'ordre de laisser entrer les squatteurs, « le temps qu'une décision de justice soit prise ».

Henri Kaloustian reste sans voix mais s'exécute rapidement. Il reprend ses affaires et repart pour Lyon. « **Il est hors de question que je dorme à l'hôtel ou dans ma voiture comme précédemment, nous reprenons la route** », confie-t-il.

Le droit concernant les maisons secondaires squattées est complexe.

Il est nécessaire de prendre un avocat et de déposer plainte rapidement pour prouver qu'on est bien propriétaire des lieux. Mais cette procédure peut prendre beaucoup de temps.

Et si le propriétaire essaye d'expulser lui-même les squatteurs, ces derniers peuvent porter plainte contre lui pour violation de domicile.

<https://www.ouest-france.fr/provence-alpes-cote-dazur/var/var-des-squatteurs-empechent-un-couple-de-se-rendre-dans-sa-maison-de-vacances-6958822>

.



Une autre affaire qui avait défrayé la chronique : l'occupation de [la maison de "Maryvonne"](#), à Rennes. Une vieille dame de 83 ans "défendue par l'extrême-droite" selon les squatteurs...